

## RECOMMANDATIONS DU CSA CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE LIENS ENTRE LES PETITS EXPLOITANTS ET LES MARCHÉS

Projet final  
(approuvé par le GTCNL le 9 Juin 2016)

### INTRODUCTION

1. \*Les présentes recommandations s'appuient sur les résultats du Forum de haut niveau du CSA sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés qui s'est tenu en Juin 2015. Elles se basent sur des données probantes avérées et visent à encourager les bonnes pratiques. Les recommandations visent à contribuer à la réalisation du mandat du Comité, qui est de lutter pour un monde libéré de la faim où les pays mettent en œuvre des Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elles complètent mais ne reprennent pas les recommandations et orientations préalablement définies dans d'autres produits du CSA.<sup>1.\*</sup>
2. \* Les petits exploitants<sup>2</sup> jouent un rôle essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, tant aujourd'hui qu'à l'avenir, y compris en ce qui concerne l'augmentation nécessaire de la production alimentaire afin de répondre à la demande mondiale croissante dans le futur. Les petits exploitants forment un groupe hétérogène, réparti entre les différents pays et régions: ils fournissent 70% de la production alimentaire mondiale et pourtant ils sont nombreux à souffrir de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les petits exploitants sont actifs sur de nombreux marchés interdépendants, mais rencontrent par ailleurs des difficultés pour accéder aux marchés et pour en tirer des revenus permettant des moyens d'existence sains et durables. Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer dans la prise en compte et l'élaboration de solutions pour résoudre les contraintes spécifiques et maximiser le potentiel pour un accès bénéfique à des marchés fiables et rémunérateurs. Cela permettra de soutenir les efforts des gouvernements pour faire avancer l'Agenda 2030 pour le développement durable en offrant des avantages pour la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants et pour la réalisation de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous \*

---

<sup>1</sup> Comme par exemple les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts (DVGT), les Principes pour l'investissement agricole responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (rai), le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la Nutrition dans les crises prolongées (CFS-FFA) ainsi que le rapport HLPE et les recommandations politiques convenues sur "Investir dans la petite agriculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition".\*

<sup>2</sup> \* Le concept de "petits exploitants", y compris les exploitants familiaux, femmes et hommes, désigne les petits producteurs et acteurs de la transformation, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones et les travailleurs agricoles.\*

3. \* Les petits exploitants dans un contexte en mutation: Le paysage économique, social, environnemental et politique dans lequel opèrent la plupart des petits exploitants évolue de plus en plus rapidement. Le changement climatique, les pressions et les changements démographiques, l'urbanisation, l'augmentation de la prévalence des conflits et des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que des revenus plus élevés ou encore l'évolution des régimes alimentaires présentent des défis et des opportunités pour les petits exploitants. Certains de ces changements peuvent offrir des possibilités d'accès à de nouveaux marchés ou bien à des marchés de plus forte valeur ainsi qu'à une diversification des revenus et une amélioration de la durabilité sociale, économique et environnementale, mais peuvent également présenter des défis importants. Ces défis incluent les risques financiers, les conditions inéquitables, les restrictions dans l'accès physique aux marchés ainsi que l'accès à et l'utilisation durable des terres et d'autres ressources naturelles. D'autres défis se posent également en raison des coûts et des risques de transaction élevés auxquels sont confrontés de nombreux petits exploitants, en particulier les femmes, dans leur capacité à accéder aux marchés urbains en croissance rapide. Ils sont causés, entre autres, par des infrastructures inadéquates et un mauvais système d'information sur les marchés, par l'inefficacité des marchés d'intrants et de services ou encore par la faiblesse des institutions et des cadres réglementaires. Face à ces défis et opportunités, les politiques publiques et les investissements jouent un rôle important dans la création d'un environnement favorable pour les petits exploitants. \*
4. \* Les marchés locaux, nationaux et régionaux et les systèmes alimentaires: Globalement, plus de 80% des petits exploitants opèrent sur les marchés alimentaires locaux et nationaux. Ces marchés très diversifiés, dans lesquels transite la plupart de la nourriture consommée à l'échelle mondiale<sup>3</sup>, peuvent aller du niveau local au transfrontalier régional et peuvent être situés dans des contextes ruraux, péri-urbains ou urbains ou enjamber ces contextes. Ils sont directement liés à des systèmes alimentaires locaux, nationaux et / ou régionaux. Cela signifie que l'aliment concerné est produit, transformé et vendu au sein de ces systèmes. Ces processus de valeur ajoutée peuvent aider à créer des emplois et contribuer au développement local, économique et social, lorsque les avantages de la valeur ajoutée circulent dans les systèmes locaux, nationaux et régionaux. Ils peuvent opérer via des arrangements structurés ou via des moyens informels plus ad-hoc, qui offrent une plus grande flexibilité pour les petits exploitants et ont moins de barrières à l'entrée. Ils ont de multiples fonctions au-delà de l'échange des marchandises, agissant comme un espace d'interaction et d'échange de connaissances sociales. Malgré leur importance, les marchés informels sont souvent négligés dans les systèmes de collecte de données, ce qui a un impact négatif sur la base de données probantes qui sert à informer les politiques publiques. \*
5. \* Genre: Les femmes représentent en moyenne de 43% de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement. Si les femmes disposaient du même accès aux ressources productives que les hommes, elles pourraient augmenter les rendements sur leurs exploitations de 20-30 %

---

<sup>3</sup> D'Odorico, P., Carr, J.; Laio, F.; Ridolfi, L.; Vandoni, S.2014. Feeding humanity through global food trade, Earth's Future, 2, 458-469

réduisant par là de 12-17 %<sup>4</sup> le nombre global de personnes souffrant de la faim. Les petits exploitantes ont souvent moins de possibilités d'accéder aux marchés, à cause de plusieurs contraintes spécifiques. Il est donc essentiel de tenir compte de ces contraintes et de travailler à les lever afin de garantir un accès équitable aux marchés pour les petits exploitantes mais aussi insister sur le rôle clé que les femmes jouent déjà dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Les limitations auxquelles sont confrontées les petites exploitantes dans l'accès aux marchés sont la conséquence, entre autres, des contraintes de temps, de la fréquente focalisation du travail féminin sur la production de subsistance, d'une prise en charge disproportionnée du travail non rémunéré, d'une discrimination dans l'accès aux actifs productifs, à la technologie, à la finance, à l'éducation et aux services afférents ainsi qu'aux retombées positives de ces actifs mais aussi au fait que les femmes n'ont souvent que peu ou pas d'influence sur les prises de décision économiques dans le foyer et dans la communautés. L'efficacité des mesures entreprises est dépendante de la nécessité de promouvoir le respect, la protection et la réalisation des droits humains, y compris la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale afin de contribuer à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. \*

6. \* Jeunes: L'agriculture et systèmes alimentaires peuvent représenter un secteur important pour des jeunes qui cherchent des possibilités de revenu et d'emploi dans les zones rurales et urbaines. Les jeunes petits exploitants peuvent être confrontés à des contraintes dans l'accès aux marchés en raison du manque de ressources financières, d'opportunités, de compétences et de capacités. Investir dans la petite agriculture et les infrastructures de marché est essentiel pour fournir permettre la réussite de moyens de subsistance viables pour toutes les générations futures. \*
7. \* Les marchés internationaux: Les petits exploitants opèrent également, ou sont susceptibles d'opérer sur des marchés à l'exportation, qui présentent des possibilités et des défis pour eux. Ces marchés peuvent fournir un potentiel de valeur plus élevée et offrir des contacts avec des acheteurs en gros, qui peuvent faciliter l'accès à des ressources financières, au renforcement des capacités et à des opportunités de formation pour les petits exploitants dans le cadre de leur investissement tout au long de la chaîne de valeur. Les petits exploitants peuvent également faire face à des défis, comme par exemple le fait de devoir se mettre en conformité avec des normes convenues au niveau international ou encore d'autres exigences relatives à la sécurité alimentaire et à la qualité. Les petits exploitants peuvent être vulnérables face à des contrats aux termes défavorables ou être confrontés à des conditions et des pratiques abusives de la part d'acheteurs sur ces marchés. Le développement de la capacité et des formations au fonctionnement de ce type de marchés mais aussi des actions dans le domaine de l'alphabétisation et du calcul peut aider les petits exploitants à mieux opérer et réussir sur ces marchés. Les marchés internationaux peuvent avoir des répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants, ces impacts pouvant être mieux compris par la collecte et l'analyse des données. \*

---

<sup>4</sup> FAO. 2011. The State of Food and Agriculture, Women in Agriculture: closing the gender gap. FAO, Rome.

8. \*Nutrition: Les petits exploitants sont tout autant acheteurs que fournisseurs d'aliments et sont vulnérables à la malnutrition pour une variété de raisons. Le développement de systèmes de production diversifiés peut améliorer la capacité des petits exploitants à participer aux marchés tout en améliorant leur état nutritionnel. Les petits exploitants fournissent des produits alimentaires qui contribuent à une alimentation saine, diverse et équilibrée, d'une manière durable et ils peuvent jouer un rôle important dans le maintien de la connexion entre les consommateurs et la source de la production alimentaire. Quand l'accès au marché n'est pas associé à des mesures adéquates de traitement et de stockage pré- et post-récolte ou encore des capacités de transport, des problèmes de pertes alimentaires ou de mauvaise qualité peuvent se présenter qui, associés au manque d'information et de connaissances sur les normes, bonnes pratiques et la sécurité alimentaire, peuvent affecter la qualité nutritionnelle des aliments. \*
  
9. \* Commande publique institutionnelle: les programmes de commande publique institutionnelle peuvent établir des liens entre les producteurs et la demande structurée pour des produits agricoles. Ces marchés publics institutionnels peuvent aider les petits exploitants à planifier leur production et leur fournir un revenu plus prévisible, y compris pour ceux en situation de vulnérabilité en cas de crise, de conflit ou de catastrophe naturelle. Mais pour être efficace et éviter les effets de distorsion, ces programmes doivent être correctement ciblés, bien coordonnés et être dotés de procédures transparentes et participatives pour les petits exploitants. L'absence de demande et de paiement prévisible ou encore la complexité et la rigidité des procédures peuvent créer des obstacles pour les petits exploitants pour qui il peut s'avérer difficile de répondre aux exigences des acheteurs institutionnels. Le fait d'inclure les acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des programmes de marchés publics peut aider à répondre à des besoins spécifiques sensibles au contexte des petits producteurs et des consommateurs locaux mais aussi offrir des avantages sociaux, environnementaux et économiques. En impliquant les petits exploitants dans le développement de contrats de marchés publics, on contribue à étendre le champ des opportunités pour répondre à leurs besoins. \*

## RECOMMANDATIONS

10. \* Les recommandations suivantes visent à relever les défis et opportunités pour améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés décrits ci-dessus. Elles sont principalement adressées aux gouvernements, mais bon nombre des mesures recommandées peuvent également être entreprises et préconisées par les autres parties prenantes. Les recommandations sont volontaires et non contraignantes et doivent être interprétées et appliquées conformément aux systèmes juridiques nationaux et leurs institutions. \*
  
- i. \* La collecte d'un ensemble complet de données sur les marchés locaux, nationaux et/ou régionaux - tant domestiques qu'informels ainsi que ruraux et urbains - afin d'améliorer la base

de données probantes qui informera les politiques, y compris des données ventilées par âge, genre et géographie. Il est également important de mettre ces informations à la disposition des petits exploitants<sup>5,\*</sup>

- ii. \* Promouvoir un environnement de marché plus favorable aux petits exploitants, qui permet d'obtenir des prix justes et transparents, à même de rémunérer adéquatement le travail et les investissements des petits exploitants; \*
- iii. \* Soutenir la mise en oeuvre de mécanismes de soutien abordables pour faciliter l'accès des petits exploitants à une information utile, opportune et transparente sur les marchés et les prix; à travers des technologies de l'information et de la communication ainsi que des systèmes d'informations sur les marchés qui sont adaptés aux besoins des petits exploitants, afin de permettre des décisions éclairées sur les produits à vendre, quand et où; \*
- iv. \* Promouvoir et élargir les possibilités, y compris la mise en oeuvre de programmes d'approvisionnement institutionnels pour les institutions publiques, les programmes d'aide alimentaire ou encore les programmes d'alimentation scolaire, permettant aux petits exploitants d'être mis en relation avec une demande structurée de produits alimentaires et agricoles et qui permet aux consommateurs d'accéder à une nourriture suffisante, saine, nutritive et diversifiée produite par les petits exploitants, y compris lors des crises et de conflits prolongés; \*
- v. \* Améliorer les procédures de passation des marchés à travers la promotion de conventions d'achat inclusives avec des modalités adaptées, incluant un langage simplifié, la renonciation à des clauses de performance, des paiements rapides et réguliers y compris des avances ou encore des commandes de quantités qui soient gérables et des délais réalistes; \*
- vi. \* Mettre en place des politiques et des arrangements institutionnels, y compris des partenariats novateurs, liés au fonctionnement de la chaîne de valeur qui encouragent l'autonomisation des petits exploitants, en particulier les femmes et les jeunes et leurs organisations, leur permettant de jouer un rôle efficace et équitable dans la conception et la mise en oeuvre des arrangements contractuels; \*
- vii. \* Promouvoir l'innovation institutionnelle et améliorer les systèmes de production agricole. Améliorer le degré d'organisation des petits exploitants pour mieux leur permettre d'intégrer les chaînes de valeur alimentaire et augmenter leur revenu; \*
- viii. \* Promouvoir une participation inclusive dans les systèmes alimentaires locaux en encourageant l'engagement des autorités locales avec tous les acteurs intéressés, y compris les consommateurs et les producteurs, les organisations de petits exploitants, de consommateurs et producteurs, en particulier les femmes et les jeunes; \*

---

<sup>5</sup> Le "Smallholders Dataportrait" de la FAO est un exemple qui pourrait servir de base à ce travail

- ix. \* Amélioration des installations de traitement et de stockage, ainsi que de leur disponibilité et accessibilité dans les zones rurales et urbaines afin d'améliorer la qualité, la valeur nutritionnelle et la sécurité alimentaire ainsi que pour réduire la saisonnalité de l'insécurité alimentaire et les pertes post-récolte ainsi que les gaspillages alimentaires; \*
- x. \* Améliorer l'accès aux systèmes financiers inclusifs, adaptés aux besoins des petits exploitants, proposant une large gamme de services et de produits financiers innovants, des solutions de microfinance, des lignes de crédit spéciales, un capital de démarrage et des solutions d'assurance; \*
- xi. \* Développer ou améliorer des infrastructures ciblant précisément les activités des petits exploitants, comme par ex. l'irrigation, la construction de petites unités pour le traitement et l'emballage ou encore des infrastructures qui font le lien entre les zones rurales et les zones urbaines et des marchés adaptés, comme par exemple de routes de desserte et des structures de marché locales pour la vente directe; et améliorer l'accès aux sources énergétiques; \*
- xii. \* Reconnaître la valeur environnementale, sociale et économique de la production alimentaire et valoriser le rôle clé joué par les petits exploitants dans l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles; \*
- xiii. \* Promouvoir des approches intégrées et équilibrées entre les politiques et des stratégies nationales plus larges, y compris les interventions ciblées sur les questions de genre, comme par exemple sur la le développement économique local et la planification rurale-urbaine, afin de faciliter le soutien à des marchés liés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux;\*
- xiv. \* Promouvoir les produits des petits exploitants présentant des caractéristiques spécifiques de qualité qui aident les populations locales à préserver les pratiques et les connaissances traditionnelles ainsi que la biodiversité agricole; \*
- xv. \* Faciliter la diversification de la production afin d'augmenter la résilience aux changements climatiques, les catastrophes naturelles et les chocs de prix, permettant ainsi une consommation alimentaire plus diversifiée et une réduction des fluctuations saisonnières dans l'alimentation et les revenus; \*
- xvi. \* Investir dans le renforcement des capacités, dans la recherche scientifique et des technologies innovantes adaptées aux besoins des petites exploitations ainsi que dans le transfert de technologie. Promouvoir la valeur ajoutée, la diversification de la production, l'emploi et les sources de revenu afin d'aider les petits exploitants à se prémunir contre la volatilité des prix alimentaires et atténuer les effets des risques et des chocs sur le revenu agricole ; \*
- xvii. \* Encourager la production d'aliments nutritifs et sains qui peuvent présenter de nouveaux débouchés pour les petits exploitants; \*

- xviii. \* Promouvoir des chaînes courtes pour l'approvisionnement alimentaire qui permettent aux petits exploitants d'obtenir un meilleur revenu pour leur production; \*
- xix. \* Responsabiliser et autonomiser les petits exploitants, en particulier les femmes et les jeunes, en renforçant leur accès à et leur contrôle sur les actifs et les ressources productives, leur accès aux possibilités de revenu et d'emploi et en facilitant la fourniture de services de vulgarisation, de services financiers et de développement commercial mais aussi à des instruments de gestion des risques ou encore en simplifiant les procédures administratives, en les adaptant aux besoins spécifiques des petits exploitants; \*
- xx. \* Promouvoir la protection rigoureuse de la sécurité alimentaire à travers à une évaluation efficace des risques conduisant à des systèmes de contrôle adaptés aux différences dans les échelles, les contextes et les modes de production et de commercialisation, tout en assurant le renforcement de l'information et de la capacité à répondre à ces exigences; \*
- xxi. \* Cibler l'éducation et la formation des petits exploitants, en particulier des jeunes, en mettant l'accent sur le mentorat pour enrichir les pratiques et les connaissances, sur le développement de l'esprit d'entreprise, sur l'innovation et les capacités de commercialisation dans les chaînes de valeur et l'agro-industrie mais aussi afin de rendre l'agriculture plus attractive pour les jeunes; \*
- xxii. \* Soutenir le développement des capacités en matière de production, de gestion et de capacités entrepreneuriales chez les petits exploitants, chez leurs organisations ainsi que dans les petites et moyennes entreprises, avec une attention particulière portée aux femmes et aux jeunes; \*
- xxiii. \* Promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que le renforcement de la coopération Nord-Sud, pour améliorer la productivité et la capacité des petits exploitants à opérer sur tous les marchés, conformément au Programme 4A (Programme d'Action d'Addis Ababa) décidé par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement; \*
- xxiv. \* Faciliter la capacité des petits exploitants à accroître leur pouvoir de négociation et de contrôle sur leur environnement économique et la participation à des chaînes de valeur alimentaire en agissant collectivement et en formant des coopératives, des associations et des réseaux et d'autres organisations et de favoriser la participation et le pouvoir de décision égal de tradition groupes sous-représentés, comme les femmes et les jeunes; \*

**\* Suivi \***

- xxv. \* Toutes les parties prenantes du CSA sont encouragées à faire la promotion de ces recommandations, y compris auprès de la FAO, du FIDA et du PAM ainsi qu'auprès des organes directeurs des autres agences des Nations Unies mais aussi à renforcer le travail de sensibilisation à travers la diffusion de ces recommandations, en militant pour une large



adoption et en facilitant l'apprentissage, l'action et le partage d'expériences à travers l'utilisation de ces recommandations;\*

xxvi. \* Les parties prenantes sont invitées à faciliter le suivi à travers la cartographie, l'évaluation et la promotion de l'échange d'expériences dans certains domaines clés, comme par exemple la conception et mise en oeuvre de méthodologies pour la collecte de données sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux ainsi que sur les systèmes alimentaires afférents ou encore dans le domaine de la sécurité alimentaire et les programmes de commande publique pour l'approvisionnement alimentaire des institutions.\*